

22

FÉV

2019

Infrastructures / Office cantonal des transports

Enquête publique de réglementation du trafic - Chemin du Crest-d'El - Collex-Bossy

Enquête publique numéro 6158

Objet : Circulation

Actuellement, le chemin du Crest-d'El n'est pas réglementé. Ce chemin est un itinéraire privilégié pour mode doux qui permet de relier le centre de la commune au stade Marc-Burdet.

Par son courrier du 30 janvier 2019, la commune de Collex-Bossy nous demande de réglementer le chemin du Crest-d'EL, sur son tronçon compris entre son n°51 et le parking du stade Marc-Burdet. La priorité sur ce tronçon est donnée aux piétons mais sera également accessible aux cycles, aux exploitations agricoles et aux services communaux.

Le présent avis constitue une publication d'enquête publique de réglementation locale du trafic, au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à l'office cantonal des transports (OCT), 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél. 022 546 78 00 ou à la mairie de la commune de site; pour la Ville de Genève, service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) au 25, rue du Stand, 1204 Genève, du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.